

"parlée par plus de deux millions de Canadiens." (Débats, 1905, col. 3836).

Le gouvernement Borden a démontré par des actes qu'il respecte nos droits. N'est-il pas vrai que quinze traducteurs Canadiens-français pour les livres bleus ont été nommés cette année, après avoir subi des examens? Des libéraux mêmes ont été nommés. C'est afin d'être juste vis-à-vis de notre langue que M. Borden a donné ordre de faire ces nominations. Sous M. Laurier, on ne pouvait avoir les livres bleus en français que deux ans après la publication de la version anglaise.

Pourquoi ne rendrions-nous pas justice à M. Borden, lorsqu'il nous montre des égards, surtout lorsqu'il nous donne ce que M. Laurier nous a refusé.

Sous les libéraux, il n'y avait qu'un seul juge à la cour d'Échiquier, l'honorable M. Cassels. N'est-il pas vrai que M. Borden en a nommé un second, l'honorable M. Aandette, un Canadien-français?

Pourquoi ne reconnaitrions-nous pas ces actes de justice?

Depuis que M. Doherty est ministre de la Justice, il a nommé, dans son département, deux avocats Canadiens-français, MM. Beauchesne et DeSalaberry.

Tous les avocats de la province de Québec qui ont eu affaire avec ce ministère depuis deux ans savent qu'il y a eu amélioration.

M. Borden a nommé sénateur pour une division de la Nouvelle-Écosse, M. Girroir, un Acadien-français d'Antigonish, qui avait été indiqué à M. Borden par les chefs acadiens eux-mêmes.

M. Borden a nommé président de la Commission Conjointe Internationale, l'honorable T. C. Casgrain, un Canadien-français — et cette nomination lui fait honneur à notre race.

Il en est ainsi pour toutes les positions importantes. Nous avons notre part de patronage. Nous recevons même plus depuis deux ans que nous n'avons reçu quand M. Laurier était au pouvoir.